# Que faire si ma consommation me semble particulièrement élevée ?

## Notre réponse

Une évolution dans votre consommation peut être expliquée par :

- Une **modification dans vos habitudes de consommation** (travaux, modification de votre composition familiale, ...) ou de nouveaux appareils électroménagers.

- Un **appareil électrique défectueux** ou qui consomme beaucoup d'énergie.

- Un **dysfonctionnement technique de vos installations** :
  - En cas de consommation anormalement élevée d'électricité, contactez un électricien ou un chauffagiste pour qu'il vienne contrôler vos installations.
  - En cas de fuite de gaz, seul votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de gaz peut remédier au problème. Ses coordonnées sont reprises sur vos factures/

- Un **problème d'index**.
  *Consultez notre fiche Mon dernier index est réel mais mes index précédents ont été estimés plusieurs années d'affilée, que faire ?*

**Si les vérifications détaillées ci-dessus ne font pas apparaitre d'anomalie**, le problème peut venir d'un **dysfonctionnement des compteurs**. Vous pouvez vous adresser à votre GRD pour qu'il vérifie le bon fonctionnement des compteurs.

**Attention** ! Si une défectuosité est constatée, les frais de l'opération seront à charge du GRD et les index corrigés seront envoyés au fournisseur pour qu'il rectifie la facture. **Mais**, si les compteurs fonctionnent correctement, les frais seront à votre charge.

## Références légales

- Article 152 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 relatif à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci
- Articles 177 à 180 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011 approuvant le règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci

## Documents type

Date de mise à  jour: Vendredi 19/02/21